### **RESUME**

**Acquérir et Exploiter les droits de propriété intellectuelle (DPI) sur mes produit(s) et service(s)**

**Série de webinaires à l’intention des pmes: Session 3**

Cette session permet aux start-ups, innovateurs, porteurs de projets et PME de mieux appréhender les modalités d’acquisition et d’exploitation des droits de propriété intellectuelle. Elle se structure en deux présentations comme suit :

3a) Les modalités d'acquisition des droits de propriété intellectuelle (DPI) sur mes produits et services

3b) Les stratégies d'exploitation des DPI

Après avoir vu dans les sessions précédentes en quoi la PI peut aider au développement de l’entreprise et les outils qu’elle offre, les apprenants, après cette session, sauront quand, où et comment acquérir des droits sur les technologies développées, les dessins ou les modèles créés et les marques devant servir à distinguer les produits et les services.

L’apprenant saura les limites géographiques de la portée des titres constatant ses droits de propriété intellectuelle et les offices auprès desquels entreprendre les démarches pour couvrir le ou les pays où son entreprise envisage de commercialiser ses produits ou ses services.

Les droits de propriété intellectuelle sont dits territoriaux ; ce qui veut dire que chaque office ne peut délivrer des titres valables que pour le pays ou le groupe de pays au nom duquel ou desquels il est fondé à délivrer des titres. L’apprenant aura donc après cette session les informations utiles pour protéger ses droits sur les différents marchés géographiques où il envisage d’exploiter ses droits de propriété intellectuelle.

Pour faciliter le commerce et surtout simplifier les procédures d’acquisition de droits de propriété intellectuelle, l’OMPI administre des mécanismes par lesquels un propriétaire d’un droit peut à travers un seul dépôt auprès d’elle désigner un ensemble de pays dans lesquels il souhaite obtenir la protection ; ce qui lui évitera de faire de multiples formalités administratives.

Enfin, l’apprenant verra des exemples pratiques sur comment remplir une demande d’enregistrement de marque ou une demande de délivrance de brevet.

Vous trouverez une liste de publications de l’OMPI en rapport avec le thème du wébinaire :

<https://henry.law/blog/uber-patent-strategy/>

<https://www.wipo.int/sme/en/multimedia/>

<https://www.wipo.int/publications/en/details.jsp?id=4501>

<https://www.wipo.int/publications/en/details.jsp?id=4502>

<https://www.wipo.int/publications/en/details.jsp?id=291&plang=EN>

<https://www.jpo.go.jp/e/news/kokusai/developing/training/textbook/document/index/intellectual_property_management_for_smes_2016.pdf>

[Fin du document] 28 septembre 2020